

impossible l'exécution de l'ordre donné par Dumouriez. On lui écrivit donc lettres sur lettres pour le faire revenir de Hollande. La terreur était devenue générale; plus de dix mille déserteurs avaient déjà abandonné l'armée, et s'étaient répandus vers l'intérieur. Les commissaires de la convention coururent à Paris, et firent intimer à Dumouriez l'ordre de laisser à un autre l'expédition tentée sur la Hollande, et de revenir au plus tôt se mettre à la tête de la grande armée de la Meuse. Il reçut cet ordre le 8 mars, et partit le 9, avec la douleur de voir tous ses projets renversés. Il revint, plus disposé que jamais à tout critiquer dans le système révolutionnaire introduit en Belgique, et à s'en prendre aux jacobins du mauvais succès de ses plans de campagne. Il trouva en effet matière à se plaindre et à blâmer. Les agents du pouvoir exécutif en Belgique exerçaient une autorité despotique et vexatoire. Ils avaient partout soulevé la populace, et souvent employé la violence dans les assemblées où se décidait la réunion à la France. Ils s'étaient emparés de l'argenterie des églises, ils avaient séquestré les revenus du clergé, confisqué les biens nobles, et avaient excité la plus vive indignation chez toutes les classes de la nation belge. Déjà une

insurrection contre les Français commençait à éclater du côté de Grammont.

Il n'était pas besoin de faits aussi graves pour disposer Dumouriez à traiter sévèrement les commissaires du gouvernement. Il commença par en faire arrêter deux, et par les faire traduire sous escorte à Paris. Il parla aux autres avec la plus grande hauteur, les fit rentrer dans leurs fonctions, leur défendit de s'immiscer dans les dispositions militaires des généraux, et de donner des ordres aux troupes qui étaient dans l'étendue de leur commissariat. Il destitua le général Moreton, qui avait fait cause commune avec eux. Il ferma les clubs, il fit rendre aux Belges une partie du mobilier pris dans les églises, et joignit à ces mesures une proclamation pour désavouer, au nom de la France, les vexations qu'on venait de commettre. Il qualifia du nom de *brigands* ceux qui en étaient les auteurs, et déploya une dictature qui, tout en lui rattachant la Belgique, et rendant le séjour du pays plus sûr pour l'armée française, excita au plus haut point la colère des jacobins. Il eut en effet avec Camus une discussion fort vive, s'exprima avec mépris sur le gouvernement du jour; et, oubliant le sort de Lafayette, comptant trop légèrement sur la puissance militaire, il se conduisit en

général, certain de pouvoir, s'il le voulait, ramener la révolution en arrière, et disposé à le vouloir, si on le poussait à bout. Le même esprit s'était communiqué à son état-major : on y parla avec dédain de cette populace qui gouvernait Paris, des imbéciles conventionnels qui se laissaient opprimer par elle ; on maltraitait, on éloignait tous ceux qui étaient soupçonnés de jacobinisme ; et les soldats, joyeux de revoir leur général au milieu d'eux, affectaient, en présence des commissaires de la convention, d'arrêter son cheval, et de baiser ses bottes, en l'appelant leur père.

Ces nouvelles excitèrent à Paris le plus grand tumulte, provoquèrent de nouveaux cris contre les traîtres et les contre-révolutionnaires. Sur-le-champ le député Choudieu en profita pour réclamer, comme on l'avait fait souvent, le renvoi des fédérés séjournant à Paris. A chaque nouvelle fâcheuse des armées, on redemandait la même chose. Barbaroux voulut prendre la parole sur ce sujet, mais sa présence excita un soulèvement encore inconnu. Buzot voulut en vain faire valoir la fermeté des Bretois pendant les pillages ; Boyer Fonfrède obtint seul, par une espèce d'accommodement, que les fédérés des départements maritimes iraient compléter l'armée encore trop faible des côtes de l'Océan.

Les autres conservèrent la faculté de rester à Paris.

Le lendemain 8 mars, la convention ordonna à tous les officiers de rejoindre leurs corps sur-le-champ. Danton proposa de fournir encore aux Parisiens l'occasion de sauver la France. « Demandez-leur trente mille hommes, » dit-il, « envoyez-les à Dumouriez, et la Belgique nous est assurée, la Hollande est conquise. » Trente mille hommes en effet n'étaient pas difficiles à trouver à Paris, ils étaient d'un grand secours à l'armée du Nord, et donnaient une nouvelle importance à la capitale. Danton proposa en outre d'envoyer des commissaires de la convention dans les départements et les sections, pour accélérer le recrutement par tous les moyens possibles. Toutes ces propositions furent adoptées. Les sections eurent ordre de se réunir dans la soirée ; des commissaires furent nommés pour s'y rendre ; on ferma les spectacles pour empêcher toute distraction, et le drapeau noir fut arboré à l'Hôtel-de-Ville en signe de détresse.

Le soir en effet la réunion eut lieu ; les commissaires furent parfaitement reçus dans les sections. Les imaginations étaient ébranlées, et la proposition de se rendre sur-le-champ aux armées fut partout bien accueillie. Mais il ar-

riva ici ce qui était arrivé déjà aux 2 et 3 septembre, on demanda avant de partir que les traîtres fussent punis. On avait adopté, depuis cette époque, une phrase toute faite : « On ne voulait pas, disait-on, laisser derrière soi des conspirateurs prêts à égorger les familles des absents. » Il fallait donc, si l'on voulait éviter de nouvelles exécutions populaires, organiser des exécutions légales et terribles, qui atteignissent sans lenteur, sans appel, les contre-révolutionnaires, les conspirateurs cachés, qui menaçaient au dedans la révolution déjà menacée au dehors. Il fallait suspendre le glaive sur la tête des généraux, des ministres, des députés infidèles, qui compromettaient le salut public. Il n'était pas juste en outre que les riches égoïstes qui n'aimaient pas le régime de l'égalité, à qui peu importait d'appartenir à la convention ou à Brunswick, et qui par conséquent ne se présentaient pas pour remplir les cadres de l'armée, il n'était pas juste qu'ils restassent étrangers à la chose publique, et ne fissent rien pour elle. En conséquence, tous ceux qui avaient au-dessus de quinze cents livres de rente, devaient payer une taxe proportionnée à leurs moyens, et suffisante pour dédommager ceux qui se dévoueraient, de tous les frais de la campagne. Ce double vœu

d'un nouveau tribunal érigé contre le parti ennemi, et d'une contribution des riches en faveur des pauvres qui allaient se battre, fut presque général dans les sections. Plusieurs d'entre elles vinrent l'exprimer à la commune; les jacobins l'émirent de leur côté, et le lendemain la convention se trouva en présence d'une opinion universelle et irrésistible.

Le jour suivant en effet (le 9 mars), tous les députés montagnards étaient présents à la séance. Les jacobins remplissaient les tribunes. Ils en avaient chassé toutes les femmes, *parce qu'il fallait, disaient-ils, faire une expédition.* Plusieurs d'entre eux portaient des pistolets. Le député Gamon voulut s'en plaindre, mais ne fut pas écouté. La Montagne et les tribunes, fortement résolues, intimidaient la majorité, et paraissaient décidées à ne souffrir aucune résistance. Le maire se présente avec le conseil de la commune, confirme le rapport des commissaires de la convention sur le dévouement des sections, mais répète leur vœu d'un tribunal extraordinaire et d'une taxe sur les riches. Une foule de sections succèdent à la commune, et demandent encore le tribunal et la taxe. Quelques-unes y ajoutent la demande d'une loi contre les accapareurs, d'un *maximum* dans le prix des denrées, et de l'abro-

gation du décret qui qualifiait marchandise la monnaie métallique, et permettait qu'elle circulât à un prix différent du papier. Après toutes ces pétitions, on insiste pour la mise aux voix des mesures proposées. On veut d'abord voter sur-le-champ le principe de l'établissement d'un tribunal extraordinaire. Quelques députés s'y opposent. Lanjuinais prend la parole, et demande au moins que, si l'on veut absolument consacrer l'iniquité d'un tribunal sans appel, on borne cette calamité au seul département de Paris. Guadet, Valazé, font de vains efforts pour appuyer Lanjuinais : ils sont brutalement interrompus par la Montagne. Quelques députés demandent même que ce tribunal porte le nom de *révolutionnaire*. Mais la convention, sans souffrir une plus longue discussion, « décrète l'établissement d'un tribunal *criminel extraordinaire*, pour juger « sans appel, et sans recours au tribunal de « cassation, les conspirateurs et les contre-révolutionnaires, et charge son comité de législation de lui présenter demain un projet « d'organisation. »

Immédiatement après ce décret, on en rend un second, qui frappe les riches d'une taxe extraordinaire de guerre; un troisième qui organise quarante-une commissions, de deux dé-

putés chacune, chargées de se rendre dans les départements, pour y accélérer le recrutement par tous les moyens possibles, pour y désarmer ceux qui ne partent pas, pour faire arrêter les suspects, pour s'emparer des chevaux de luxe, pour y exercer enfin la dictature la plus absolue. A ces mesures on en ajouta d'autres encore : les bourses des colléges n'appartiendront à l'avenir qu'aux fils de ceux qui seront partis pour les armées; tous les célibataires travaillant dans les bureaux seront remplacés par des pères de famille; la contrainte par corps sera abolie. Le droit de tester l'avait été quelques jours auparavant. Toutes ces mesures furent prises sur la proposition de Danton, qui connaissait parfaitement l'art de rattacher les intérêts à la cause de la révolution.

Les jacobins, satisfaits de cette journée, coururent s'applaudir chez eux du zèle qu'ils avaient montré, de la manière dont ils avaient composé les tribunes, et de l'imposante réunion que présentaient les rangs serrés de la Montagne. Ils se recommandèrent de continuer, et d'être tous présents à la séance du lendemain où devait s'organiser le tribunal extraordinaire. Robespierre, se disaient-ils, nous l'a bien recommandé. Cependant ils n'étaient pas satisfaits encore de ce qu'ils avaient ob-

tenu; l'un d'eux proposa de rédiger une pétition où ils demanderaient le renouvellement des comités et du ministère, l'arrestation de tous les fonctionnaires à l'instant même de leur destitution, et celle de tous les administrateurs des postes, et des journalistes contre-révolutionnaires. Sur-le-champ on veut faire la pétition; cependant le président objecte que la société ne peut pas faire un acte collectif, et on convient d'aller chercher un autre local, pour s'y réunir en qualité de simples pétitionnaires. On se répand alors dans Paris. Le tumulte y régnait. Une centaine d'individus, promoteurs ordinaires de tous les désordres, conduits par Lasouski, s'étaient rendus chez le journaliste Gorsas, armés de pistolets et de sabres, et avaient brisé ses presses. Gorsas s'était enfui, et n'était parvenu à se sauver qu'en se défendant avec beaucoup de courage et de présence d'esprit. Ils avaient fait de même chez l'éditeur de la *Chronique*, dont ils avaient aussi ravagé l'imprimerie.

La journée du lendemain 10 menaçait d'être encore plus orageuse. C'était un dimanche. Un repas était préparé à la section de la Halle-aux-Blés, pour y fêter les enrôlés qui devaient partir pour l'armée; l'oisiveté du peuple, jointe à l'agitation d'un festin, pouvait conduire aux

plus mauvais projets. La salle de la convention fut aussi remplie que la veille. Dans les tribunes, à la Montagne, les rangs étaient aussi serrés et aussi menaçants. La discussion s'ouvre sur plusieurs objets de détail. On s'occupe d'une lettre de Dumouriez. Robespierre appuie les propositions du général, et demande la mise en accusation de Lanoue et Stengel, tous deux commandant à l'avant-garde, lors de la dernière déroute. L'accusation est aussitôt portée. Il s'agit ensuite de faire partir les députés commissaires pour le recrutement. Cependant leur vote étant nécessaire pour assurer l'établissement du tribunal extraordinaire, on décide de l'organiser dans la journée, et de dépêcher les commissaires le lendemain. Cambacérès demande aussitôt et l'organisation du tribunal extraordinaire, et celle du ministère. Buzot s'élance alors à la tribune, et il est interrompu par des murmures violents. — « Ces murmures, s'écrie-t-il, m'apprennent ce que je savais déjà, qu'il y a du courage à s'opposer au despotisme qu'on nous prépare. » — Nouvelle rumeur. Il continue: — « Je vous abandonne ma vie, mais je veux sauver ma mémoire du déshonneur, en m'opposant au despotisme de la convention nationale. On veut que vous confondiez dans vos mains

« tous les pouvoirs. » — Il faut agir et non bavarder, s'écrie une voix. — « Vous avez raison, reprend Buzot; les publicistes de la monarchie ont dit aussi qu'il fallait agir, et que par conséquent le gouvernement despotique d'un seul était le meilleur. » — Un nouveau bruit s'élève, la confusion règne dans l'assemblée; enfin on convient d'ajourner l'organisation du ministère, et de ne s'occuper actuellement que du tribunal extraordinaire. On demande le rapport du comité. Ce rapport n'est pas fait, mais à défaut on demande le projet dont on est convenu. Robert Lindet en fait la lecture en déplorant sa sévérité. Voici ce qu'il propose du ton de la douleur la plus vive : le tribunal sera composé de neuf juges, nommés par la convention, indépendants de toute forme, acquérant la conviction par tous les moyens, divisés en deux sections toujours permanentes, poursuivant à la requête de la convention ou directement ceux qui, par leur conduite, ou la manifestation de leurs opinions, auraient tenté d'égarer le peuple, ceux qui, par les places qu'ils occupaient sous l'ancien régime, rappellent des prérogatives usurpées par les despotes.

A la lecture de ce projet épouvantable, des applaudissements éclatent à gauche, une vio-

lente agitation se manifeste à droite. — Plutôt mourir, s'écrie Vergniaud, que de consentir à l'établissement de cette inquisition vénitienne! — Il faut au peuple, répond Amar, ou cette mesure de salut, ou l'insurrection! — « Mon goût pour le pouvoir révolutionnaire, dit Cambon, est assez connu; mais si le peuple s'est trompé dans les élections, nous pourrions nous tromper dans le choix de ces neuf juges, et ce seraient alors d'insupportables tyrans que nous nous serions imposés à nous-mêmes! » — Ce tribunal, s'écrie Duhem, est encore trop bon pour des scélérats et des contre-révolutionnaires! — Le tumulte se prolonge, et le temps se consume en menaces, en outrages, en cris de toute espèce. Nous le voulons! s'écrient les uns; — nous ne le voulons pas! répondent les autres. Barrère demande des jurés, et en soutient la nécessité avec force. Turreau demande qu'ils soient pris à Paris; Boyer-Fonfrède, dans toute la république, parce que le nouveau tribunal aura à juger des crimes commis dans les départements, les armées, et partout. La journée s'écoule, et déjà la nuit s'approche. Le président Gensonné résume les diverses propositions, et se dispose à les mettre aux voix. L'assemblée, accablée de fatigue, semble prête à céder à tant de violence. Les

membres de la Plaine commencent à se retirer, et la Montagne, pour achever de les intimider, demande qu'on vote à haute voix. — « Oui, « s'écrie Féraud indigné, oui, votons à haute « voix, pour faire connaître au monde les « hommes qui veulent assassiner l'innocence, « à l'ombre de la loi! » — Cette véhémence apostrophe ranime le côté droit et le centre, et, contre toute apparence, la majorité déclare, 1^o qu'il y aura des jurés; 2^o que ces jurés seront pris en nombre égal dans les départements; 3^o qu'ils seront nommés par la convention.

Après l'admission de ces trois propositions, Gensonné croit devoir accorder une heure de répit à l'assemblée, qui était accablée de fatigue. Les députés se lèvent pour se retirer. — Je somme, s'écrie Danton, les bons citoyens de rester à leurs places! — Chacun se rassied aux éclats de cette voix terrible. « Quoi! re- « prend Danton, c'est à l'instant où Miranda « peut être battu, et Dumouriez, pris par der- « rière, obligé de mettre bas les armes, que « vous songeriez à délaissier votre poste *! Il « faut terminer l'établissement de ces lois ex-

* Dans ce moment on ne savait pas encore que Dumouriez avait quitté la Hollande pour revenir sur la Meuse.

« traordinaires destinées à épouvanter vos en- « nemis intérieurs. Il les faut arbitraires, parce « qu'il est impossible de les rendre précises; « parce que, si terribles qu'elles soient, elles « seront préférables encore aux exécutions « populaires, qui, aujourd'hui comme en sep- « tembre, seraient la suite des lenteurs de la « justice. Après ce tribunal, il faut organiser « un pouvoir exécutif énergique, qui soit en « contact immédiat avec vous, et qui puisse « mettre en mouvement tous vos moyens en « hommes et en argent. Aujourd'hui donc le « tribunal extraordinaire, demain le pouvoir « exécutif, et après-demain le départ de vos « commissaires pour les départements. Qu'on « me calomnie, si l'on veut, mais que ma mé- « moire périsse, et que la république soit « sauvée! »

Malgré cette violente exhortation, la suspension d'une heure est accordée, et les députés vont prendre un repos indispensable. Il était environ sept heures du soir. L'oisiveté du dimanche, les repas donnés dans la journée, la question qui s'agitait dans l'assemblée, tout contribuait à augmenter l'agitation populaire. Sans qu'il y eût de complot formé d'avance, comme le crurent les girondins, on était amené par la seule disposition des esprits à une scène